AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 65-EXP-2026

La direction provinciale de Nador procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET DE LA PRESTATION :

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AUX SESSIONS DE FORMATION CONTINUE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE NADOR – AREFO – 4EME TRIMESTRE.

CONSISTANCE DE LA PRESTATION :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE
1	Viande de bœuf fraîche avec os	kg	161
2	Poulet entier frais, poids unitaire 2 kg	unité	138
3	Œufs frais	unité	1104
4	Coings frais	KG	23
5	Laitue fraîche	unité	46
6	Pommes de terre fraîches	kg	115
7	Carottes fraîches	kg	46
8	Betteraves fraîches	kg	46
9	Concombres frais	kg	46
10	Haricots verts frais	kg	23
11	Oignons frais	kg	92
12	Ail frais	kg	5
13	Citrons frais	kg	23
14	Persil frais en botte	unité	46
15	Coriandre fraîche en botte	unité	46
16	Bananes fraîches	unité	736
17	Pommes fraîches	unité	736
18	Fruits de saison frais	unité	736
19	Riz usiné	kg	19
20	Thon en conserve	kg	19
21	Maïs doux en conserve	kg	19
22	Pruneaux secs	kg	6
23	Olives de table	kg	14
24	Huile de table	litre	20
25	Huile d'olive	litre	10
26	Vinaigre alimentaire, bouteille de 25 cl	unité	46
27	Sucre raffiné	kg	5
28	Sel de cuisine	KG	5
29	Bouillon en cubes	unité	23
30	Poivre noir moulu	kg	1
31	Curcuma moulu	kg	1
32	Gingembre moulu	kg	1
33	Cumin moulu	kg	1
34	Paprika doux moulu	kg	1
35	Cannelle moulue	kg	1
36	Mayonnaise	kg	5
37	Amandes émondées	kg	8
38	Thé en vrac	kg	10
39	Café moulu	kg	10
40	Confiture en portions individuelles	unité	736
41	Fromage en portions individuelles	unité	736
42	Pain rond complet 100g	unité	736
43	Demi-baguette 100 g	unité	736
44	Croissant	unité	736
45	Eau minérale naturelle en bouteille de 33 cl	unité	1472
46	Eau minérale naturelle en bouteille de 1 L	unité	184
47	Boisson gazeuse	litre	184
48	Jus d'orange, bouteille de 25 cl	unité	736

- **Lieu de d'exécution** : Les produits objet du présent BC seront livrés aux centres accueillant les sessions de formation continue, relevant de la Direction Provinciale de Nador – AREFO, situés dans les communes de Nador, Zaio et Al Aaroui.
- **Délai de réalisation des prestations**: Le délai d'exécution est fixé à Trente-sept (37) jours à compter du lendemain de la date de notification de l'approbation du bon de commande. Les denrées alimentaires seront livrées au fur et à mesure, suivant les besoins de chaque centre de formation et sur demande de l'Administration.
- **Garantie exigée :**
- Le prestataire est tenu de veiller à ce que toutes les denrées alimentaires respectent les conditions et normes d'hygiène prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et de procéder au remplacement immédiat de tout produit défectueux ou non conforme.
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents** : **23/11/2026 à 09:00**
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**.

Nador le :19/11/2026
Le directeur Provincial

SAID LAATIFI